

SEANCE DU 7 AVRIL 2004

DÉCISION N° 2004 / 13 / FOS 2XL / 4

PROJET D'EXTENSION DES CAPACITES DE  
FOS-CONTENEURS – "FOS 2XL"

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
- vu le décret n° 2002-1275 du 22 Octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public et à la Commission nationale du débat public, et notamment en son article 7 III,
- vu la décision n° 2004/04/FOS 2XL/1 du 4 Février 2004 de la commission nationale, d'organiser elle-même un débat public et d'en confier l'animation à une commission particulière sur le projet d'extension des capacités de FOS-Conteneurs "FOS 2XL"
- vu la décision n° 2004/09/FOS 2XL/2 du 3 Mars 2004 nommant M. Mercadal, Président de la commission particulière du débat public sur le projet "FOS 2XL",
- vu le dossier reçu le 26 Mars 2004 présenté par le Directeur général du Port autonome de Marseille,
  
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

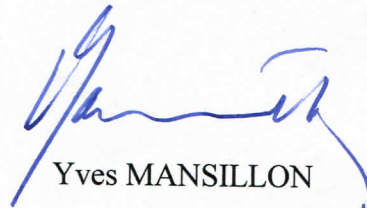
**Article 1**

D'accuser réception du dossier susvisé qu'elle estime suffisamment complet pour être soumis au débat public.

**Article 2**

D'approuver le calendrier du débat et d'en fixer le début au 14 Avril 2004 et la fin au 25 Juin 2004.

Le Président



Yves MANSILLON